

Ézéchiel

Études sur la Parole destinées à aider le chrétien dans la lecture du saint Livre

J.N. Darby

Dans la prophétie d'Ézéchiel, il ne s'agit plus des circonstances touchantes qui nous ont occupés dans le livre de Jérémie : nous sommes sur un autre terrain. Jérémie se trouvait dans la ville coupable sur laquelle le jugement était suspendu, et il était opprimé sous le poids du mal qui avait amené la ruine, rendant un témoignage qui, selon l'apparence, n'avait aucun résultat, quand même dans le chagrin personnel de son cœur, selon la mesure humaine, ce témoignage maintenait la gloire de Dieu. Ézéchiel avait été emmené captif avec le roi Jehoiâkin ; au moins il faisait partie des captifs de cette époque, et c'est de cette époque qu'il date habituellement ses prophéties, chose importante à remarquer pour l'intelligence des révélations qui lui ont été accordées. Il ne s'agit plus pour lui de date qui se rapporte à l'année d'un règne, soit d'un roi de Juda, soit d'un roi d'Israël. Le peuple de Dieu est captif parmi les Gentils, Israël est considéré comme un tout, les intérêts de tout le peuple sont en scène. En même temps, la prise de Jérusalem sous Sédécias n'avait pas encore eu lieu, circonstance qui fournit au prophète l'occasion de révéler l'iniquité du roi, iniquité à laquelle Sédécias avait mis le comble par sa rébellion ; car Nebucadnetsar avait attaché de la valeur au serment fait au nom de l'Éternel ; il avait compté sur le respect dû à ce nom, et Sédécias n'en a pas tenu compte^[17, 18].

Ainsi, les vingt-trois premiers chapitres contiennent les témoignages de Dieu contre Israël en général, et contre Jérusalem en particulier. Après cela, les nations environnantes sont jugées. Ensuite, en commençant au chapitre 33, le prophète reprend le sujet d'Israël, en annonçant sa restauration aussi bien que son jugement. Enfin, depuis le chapitre 40 jusqu'à la fin, nous trouvons la description du temple et la division de la terre.

Au premier chapitre, nous rencontrons une date qui se rapporte à l'année de la Pâque de Josias ; mais dans quel but ? Je ne saurais le dire. On a pensé que les trente ans se rapportent au jubilé : c'est sur quoi je n'ose pas me prononcer. Mais d'autres circonstances mentionnées ici sont bien importantes.

Le trône de Dieu n'est pas vu à Jérusalem, mais indépendamment de cette ville et en dehors d'elle : c'est le trône souverain et universel de Dieu. Dieu juge la ville même de dessus ce trône. La prophétie commence par la description de ce trône. Nous y découvrons les attributs de Dieu, comme supports de ce trône, sous la ressemblance des quatre catégories des êtres créés sur la terre, les quatre étant réunies en un, les quatre chefs au moins de ces catégories. Ce sont à peu près les signes employés par les païens inventeurs de l'idolâtrie, pour figurer leurs dieux. L'idolâtrie formelle a commencé par une personnification figurée des attributs de Dieu. Ces attributs sont devenus leurs dieux, les démons poussant les hommes à adorer ces dieux, et les gouvernant par ce moyen, de sorte que c'étaient ces démons que les hommes adoraient. Ce culte a bientôt dégénéré, au point qu'on a trouvé des dieux partout où il y avait quelque chose à souhaiter, ou à craindre, ou qui répondait aux convoitises qui inspiraient ces souhaits ou faisaient éprouver ces craintes, sentiments que le démon cultivait pour s'approprier le culte dû à Dieu seul. Or, ces attributs appartiennent au seul Dieu créateur et chef de toute créature ; mais, dans la vision du prophète comme dans le fait, ils ne sont, quelle que soit leur puissance ou leur gloire dans leur exercice, que les soutiens du trône sur lequel le Dieu de vérité s'assied^[1]. C'est la puissante énergie de Dieu qui se manifeste, quels que soient d'ailleurs les instruments qu'Il emploie :

l'intelligence, la force, la stabilité, et la rapidité en jugement. Avec cela, le mouvement de tout le cours des événements terrestres dépendait du trône. Cette énergie vivante animait le tout. Elle mettait en mouvement les chérubins, soutiens du trône, pleins d'yeux eux-mêmes ; les roues du gouvernement de Dieu allaient chacune droit devant soi, mues par le même Esprit. Tout dépendait de la volonté et du propos de Celui qui, assis sur le trône, jugeait en justice. La majesté, le gouvernement, et la providence s'unissaient pour former le trône de Sa gloire. Mais tous les instruments de Sa gloire étaient au-dessous du firmament ; Celui qui était glorifié était au-dessus. C'est Celui que les païens ignoraient.

Ce trône du Seigneur Dieu, suprême et souverain sur tout, est vu en Chaldée^[2], là où était le prophète, parmi les Gentils ; mais il n'est plus vu en rapport avec la terre à Jérusalem. Nous n'avons non plus aucune loi incorporée, pour ainsi dire, dans le trône, d'après laquelle un gouvernement est exercé sans intermédiaire. La voix de Dieu s'adresse, par conséquent, à Ézéchiël comme à un fils de l'homme, titre qui convenait au témoignage d'un Dieu qui parlait en dehors de Son peuple, comme n'étant plus au milieu de lui, et qui au contraire le jugeait du haut de Son trône souverain. C'est le titre de Christ Lui-même considéré comme rejeté et en dehors d'Israël, quoiqu'Il ne cesse de penser à la bénédiction du peuple, en grâce. Il met le prophète en rapport avec la position de Christ Lui-même. Jésus, ainsi rejeté, ne voulait plus être appelé, par Ses disciples, le Christ (Luc 9), car le *Fils de l'homme* devait souffrir^[3].

La même chose a lieu dans le cas d'Ézéchiël, quant à ses relations prophétiques dans son témoignage et son exemple. Dieu est rejeté, Son prophète prend cette place avec le trône pour juger la nation entière, et Jérusalem en particulier, tout en annonçant (à la foi) leur rétablissement en grâce. Il est envoyé de la part de l'Éternel, à un peuple rebelle, pour lui dire : l'Éternel a parlé. Soit qu'ils écoutassent, soit qu'ils fermassent l'oreille, le jugement ferait savoir qu'un prophète avait été là. Son premier témoignage se compose de lamentations, de regrets, et de malédictions. Toutefois, la communication de la parole de Dieu est toujours pleine de douceur, considérée comme révélation de Sa part, et comme ayant lieu entre Dieu et l'homme (chap. 2).

Quelques principes importants, dans les relations de Dieu avec Israël, se développent au chapitre 3. Mais nous avons encore à remarquer un trait qui caractérise le livre d'Ézéchiël en le comparant avec Jérémie. Ce dernier prophète s'adresse immédiatement à ses contemporains, c'est-à-dire au peuple de Dieu, dans un témoignage qui, se frayant un passage à travers le cœur écrasé et blessé du prophète, expose la patience merveilleuse de Dieu, invitant jusqu'au dernier moment Son peuple à la repentance. Il n'en est pas ainsi avec Ézéchiël. Il annonce ce qui rendait nécessaire le jugement. Il est en effet envoyé à Israël, mais à Israël dans une condition d'endurcissement. Sa bouche est fermée quant au peuple, qu'il ne devait pas réprimander. Il peut lui communiquer, à un moment convenable, certaines déclarations de la part de l'Éternel, qui lui ouvre la bouche pour qu'il fasse comprendre au peuple qu'il y a au milieu de lui un prophète ; mais lui-même ne s'adresse ni directement, ni moralement, au peuple, comme étant l'objet actuel des voies de Dieu. L'Éternel lui révèle les iniquités qui L'avaient obligé à rejeter Son peuple, et à ne plus agir envers lui, comme avec un peuple reconnu par Lui, selon les principes de gouvernement qu'Il avait Lui-même établis. Cette prophétie renferme un exposé divin de la conduite d'Israël à l'occasion de la rupture des relations de Dieu avec Son peuple et, en même temps, c'est la révélation de certains nouveaux principes de conduite. Je parle de cette partie de la prophétie qui se rapporte à Israël ; car on y trouve aussi divers jugements sur les Gentils, ainsi qu'une description de l'état du pays et du temple dans les temps à venir, état que le prophète devait communiquer à Israël, si ce dernier se repentait.

Au chapitre 3, l'Éternel rend témoignage que ce peuple est plus endurci qu'aucune des nations païennes. Il est effronté et d'un cœur obstiné. Ézéchiél a dû avoir son front rendu semblable à un diamant pour lui porter la parole, qu'il devait annoncer en disant que l'Éternel avait parlé, qu'ils l'écoutassent ou qu'ils n'en fissent rien. Le prophète est transporté par la puissance de l'Esprit au milieu des captifs à Thel-Abib. Or, quoique la maison d'Israël fût obstinée, Dieu distinguait un résidu, et voici comment. Le prophète devait avertir les individus. Il était établi pour cela. Si sa parole était reçue, celui qui l'écoutait serait épargné. Ézéchiél serait responsable de l'accomplissement de cette fonction, mais chacun subirait la conséquence de sa conduite après avoir entendu la parole. Le peuple n'était donc plus jugé comme un tout, son état étant considéré comme un ensemble qui dépendait de la conduite publique de la nation ou du roi. *Israël* était rebelle, mais encore celui qui écoutait la parole vivrait. Dieu agissait selon Sa patiente grâce. Le prophète voit encore seul la gloire de l'Éternel, et l'Esprit lui annonce qu'il ne sortirait pas pour entrer au milieu du peuple, et qu'il serait lié dans sa maison, que Dieu lui ferait tenir sa langue à son palais, car c'était un peuple obstiné, et, comme peuple, l'avertissement ne lui serait pas donné, sauf à Dieu à ouvrir la bouche du prophète qui devrait parler au peuple de haut en bas, annoncer la parole de l'Éternel, et celui qui écouterait, écouterait. L'Éternel ne plaiderait plus en affection, ainsi qu'Il l'avait fait.

Au chapitre 4, outre le jugement général que Dieu prononçait sur l'état d'Israël, Jérusalem, sur laquelle pesait toute l'iniquité du peuple maintenant venue à son comble, se présentait aux yeux du Dieu qu'elle avait méprisé. Le prophète, en l'assiégeant figurément, a dû signaler les années d'iniquité qui amenaient ce jugement. Pour Israël en général trois cent quatre-vingt-dix ans, pour Juda quarante. Il est certain que ces dates ne se rapportent pas à la durée du royaume d'Israël séparé de Juda et puis à celle de Juda, parce que le royaume d'Israël n'a duré que deux cent cinquante-quatre ans, à peu près, et Juda, depuis la chute de Samarie, à peu près cent trente-quatre. Il semblerait que la période indiquée est calculée à dater de la séparation des dix tribus sous Jéroboam, en comptant les années d'Israël, parce que Israël, dès ce moment, a eu une existence à part, tandis que Juda était tout, pendant le règne de Salomon qui a duré quarante ans. Après son règne, Juda serait compris dans le nom général d'Israël, selon l'habitude d'Ézéchiél, quoiqu'il distingue les deux royaumes dans certaines occasions, à cause de la position de Sédécias et des voies de Dieu dans les temps à venir. La raison de l'emploi de ce nom d'Israël pour tous est assez évidente, savoir, que la captivité avait placé la nation tout entière sous un jugement commun et dans le même état, Israël étant le nom du peuple dans son ensemble. Celui-ci était mis de côté, et un royaume gentil était établi. Juda est quelquefois distingué d'Israël, parce qu'il y avait encore un résidu à Jérusalem (résidu jugé plus sévèrement, il est vrai, que la masse, mais qui existait néanmoins), et qu'aux derniers jours, il y aura des circonstances distinctes dans son histoire. La même chose arrive dans le Nouveau Testament. Les douze tribus sont confondues dans le langage des apôtres, cependant les Juifs, c'est-à-dire ceux de Juda, sont constamment distingués historiquement. Au fond, Ézéchiél prophétisait dans les mêmes circonstances. De là, en partie, comme nous l'avons vu, son titre de « fils de l'homme », donné aussi à Daniel, ainsi que celui de « homme bien-aimé » [Dan. 10, 11, 19]. L'homme de puissance était Nebucadnetsar, mais celui qui, par l'Esprit, représentait sa race devant Dieu était un Ézéchiél, ainsi que l'homme de désirs était un Daniel, un homme aimé de Dieu.

Il est certain, à l'égard de la date, que les trois cent quatre-vingt-dix ans font à peu près la durée d'Israël depuis la mort de Salomon jusqu'à la destruction du temple. Quelques personnes ont voulu compter les quarante ans de Juda, depuis la Pâque de Josias jusqu'à la même époque, en supposant que la destruction du temple par Nebucadnetsar, ait eu lieu quatre ou cinq ans après la captivité de Sédécias ; mais il n'en est rien : ce fut la même année, mais un mois plus tard (2 Rois 24, 12). Jehoïakin est mené captif la huitième année de Nebucadnetsar. Sédécias a régné onze ans (Jér. 52, 1-8). Dans la dix-neuvième année de Nebucadnetsar,

Nebuzaradan a brûlé la maison de l'Éternel (v. 13), et, en lisant depuis le verset 6, on voit bien que ce fut un mois après que Sédécias eut été pris, mais la même année. En prenant les quarante ans de Juda pour le règne de Salomon, cela reviendrait à dire qu'Israël n'avait fait que pécher depuis l'établissement du royaume. Car, ce n'est qu'avec Salomon qu'il y a eu un établissement paisible de la royauté. David a fondé le royaume, la responsabilité de sa famille a commencé avec Salomon (2 Sam. 7).

Suivant la révélation donnée à Ézéchiël, Jérusalem est prise et la population en est presque détruite ; le résidu se voit dispersé et poursuivi par l'épée ; une partie seulement de ce résidu est enfin épargnée, et de cette partie encore il y en aurait qui seraient jetés dans le feu^[4], feu qui s'étendrait à toute la maison d'Israël : en d'autres termes, le jugement qui tomberait sur le résidu qui ne périrait pas dans la ville, définirait la position de toute la maison d'Israël. C'est ainsi que le prophète est amené constamment à parler de tout Israël, car aussi longtemps qu'il y avait un résidu à Jérusalem, la nation avait une place sur la terre, mais lorsque l'inique rébellion de Sédécias a amené la destruction de Jérusalem, elle a cessé d'en avoir. Ce jugement de Jérusalem a des éléments bien importants pour l'intelligence de toute cette partie de l'histoire du peuple et des voies de Dieu. C'est ici Jérusalem, dit l'Éternel ; je l'ai posée au milieu des nations, et, autour d'elle des pays (chap. 5, 5). Or, au lieu d'être un témoin au milieu de ces nations, de sorte que la maison de l'Éternel aurait pu ou dû les attirer au moins, en les plaçant sous la responsabilité d'y monter, elle avait été loin de rendre un vrai témoignage au Dieu qui y demeurait. Bien plus, ses habitants avaient dépassé en méchanceté les nations idolâtres. C'est pourquoi Dieu exécuterait des jugements au milieu d'elle, à la vue des nations, juste rétribution de ses péchés. Jérusalem aussi serait mise en désert et en opprobre parmi les nations qui étaient autour d'elle. De plus, le jugement (chap. 6) ne serait pas limité à Jérusalem, il serait exécuté sur tous les hauts lieux, sur toutes les montagnes d'Israël. Toutes les villes seraient désertes, toutes leurs idoles détruites, et le peuple dispersé. Il saurait que ce n'était pas en vain que l'Éternel l'avait menacé de ces jugements. Le feu atteindrait ceux qui seraient loin, comme ceux qui seraient près : le pays serait en désolation, et les adorateurs des idoles, tués autour de leurs dieux infâmes. Toutefois, Dieu se souviendrait de Sa miséricorde, au milieu des jugements, et Il épargnerait un petit résidu de ceux qui seraient dispersés, et ceux qui échapperaient seraient en horreur à eux-mêmes, à cause des abominations dont ils auraient été coupables. Jérusalem avait été maintenant jugée, ainsi que les montagnes d'Israël, trop fameuses par leurs idoles et leurs hauts lieux.

Enfin, chapitre 7, toute la terre d'Israël est sous la sentence de Dieu, les quatre coins de la terre. Ceux qui échapperaient au jugement universel se lamenteraient, isolés sur les montagnes, ayant tout abandonné, n'ayant eu aucune force pour résister. Les plus mauvaises des nations posséderaient le pays, et l'ornement de la majesté de l'Éternel, qu'Il avait établi en gloire, ayant été profané par les abominations d'Israël, serait livré à la profanation, et abandonné aux mains des étrangers. Le lieu secret de Sa sainteté serait violé. Malheur viendrait sur malheur, et il n'y aurait point de remède. L'Éternel jugerait le peuple selon qu'il avait mérité.

Le jugement solennel était ainsi prononcé sur le peuple tout entier. Tout est mis en désolation, et à l'égard des relations d'Israël avec Dieu, soit en ce qui concernait le peuple lui-même immédiatement, soit par le moyen de la famille de David, responsable du maintien de ces relations : tout était finalement perdu. La grâce pouvait encore agir, mais le peuple et la maison de David avaient totalement manqué, le nom de Dieu avait été blasphémé par le moyen de Son peuple, au lieu d'être glorifié. Le jugement exécuté est le seul témoignage qui soit rendu à ce nom. Le jugement complet est arrivé, il est sur les quatre coins de la terre, et Israël n'est plus une nation. Quelle pensée solennelle, que le jugement dût être le seul témoignage qui pût être rendu à Dieu ! Ce chapitre 7 clôt cette première prophétie, prophétie qui est d'une vaste importance, en tant que déclarant le jugement pleinement exécuté sur le peuple de Dieu sur la terre.

Le chapitre 8 commence une nouvelle prophétie, qui embrasse plusieurs révélations distinctes et qui s'étend jusqu'à la fin du chapitre 19. Le chapitre 8 et les suivants, jusqu'à la fin du chapitre 11, vont ensemble. Juda subsistait encore à Jérusalem, quoique déjà plusieurs eussent été amenés captifs avec Jehoïakin. Le temple n'a été détruit que cinq ans plus tard. C'est l'état de choses à Jérusalem qui est jugé dans ces chapitres. Les anciens de Juda se sont présentés devant le prophète, et l'Éternel s'est servi de cette occasion pour faire voir à celui-ci toutes les énormités qui devaient amener le jugement sur le peuple. Dans la prophétie de l'année précédente, Dieu, par la bouche du prophète, avait (chap. 7, 20, 22) menacé Israël de livrer Son sanctuaire aux profanes. Ici, l'Éternel montre en détail les causes de ce jugement. La gloire de l'Éternel apparut au prophète, et il fut, dans les visions de Dieu, transporté à Jérusalem; là, dans les parvis, et dans les chambres et les portes, on lui montra toutes les formes d'idolâtrie abominable par lesquelles les anciens, et d'autres en Israël, souillaient la maison même de l'Éternel. Si l'on se rappelle l'histoire de Jérémie et la profession extérieure qui se faisait, la prétention que la loi ne se perdrait pas chez le sacrificateur (Jér. 18, 18), on comprendra l'hypocrisie et l'iniquité extrême des Juifs.

La gloire de l'Éternel visite le temple et se tient du côté qui regardait la ville. Là, après avoir exposé en détail au prophète les énormités qui s'y commettaient, l'Éternel donne l'ordre d'exécuter la vengeance méritée, en épargnant le résidu qui soupirait à cause de ces abominations. Ce qui signale moralement l'état d'âme des méchants et les portait à lâcher la bride à leur iniquité, c'est que l'absence de l'intervention de l'Éternel à cause de leur faute, a agi sur leur incrédulité, de manière à leur faire dire : L'Éternel a abandonné la terre, l'Éternel ne voit pas ! C'était l'endurcissement du cœur.

Au chapitre 10, toute la ville est livrée pour être consumée. La gloire de l'Éternel Lui-même préside et commande. Il se tient sur le seuil de Sa maison, laquelle Il remplit de Sa gloire en jugement, ainsi qu'Il l'avait fait en bénédiction [2 Chron. 7, 1]. Le trône de l'Éternel était à part. Nous avons une description nouvelle de toutes ses parties. L'Éternel quitta Son trône et se tint sur le seuil de la maison, ce qui est un élément intéressant dans ce jugement. Les chérubins, et les roues terribles, animés d'une énergie vivante et remplis d'yeux, auraient pu tout accomplir, mais l'Éternel amène le prophète à prendre personnellement connaissance des divers péchés et des abominables idolâtries, par lesquels on profanait Son sanctuaire. Son gouvernement providentiel opérait sans doute en puissance pour exécuter Son jugement, mais c'était l'Éternel de la maison souillée, qui se tenait personnellement sur son seuil, pour diriger le jugement de la ville, et pour faire mettre, Lui-même, sur les fidèles, une marque qui les mettrait à l'abri du jugement qui allait venir (chap. 9, 3, 4, et suivants, et depuis le commencement du chap. 8). Cette intervention personnelle de l'Éternel est pleine d'intérêt à la fois pour montrer le mal bien connu de Lui, pour marquer et préserver ceux qui gémissaient, et pour diriger le jugement.

Chapitre 11. — Dieu juge les meneurs d'iniquité qui se rassuraient en pensant que la ville serait imprenable^[5]. Ils en sortiraient et seraient jugés à la frontière d'Israël. Un des méchants meurt devant les yeux du prophète, ce qui donne lieu aux soupirs et à l'intercession de son cœur pour Israël. En réponse, Dieu distingue ceux de Jérusalem et les captifs. Pour ces derniers, Dieu avait été un sanctuaire partout; Il les rétablirait et leur rendrait la terre. Il les purifierait, et leur donnerait un cœur nouveau. Ils seraient Son peuple, et Lui serait leur Dieu. Mais pour ceux qui marcheraient après leurs abominations, leurs voies leur seraient rendues en jugement. Le résidu est toujours distingué, et la conduite individuelle est la condition de bénédiction, sauf à établir les fidèles comme peuple de Dieu à la fin.

La gloire de l'Éternel abandonne ensuite la ville et se tient sur la montagne des Oliviers, d'où Jésus est monté [Act. 1, 9-12], et où Il redescendra pour la gloire d'Israël [Zach. 14, 4]. Cette section de la prophétie se termine ici.

Le chapitre 12 annonce la fuite et la prise de Sédécias, qui serait emmené à Babylone quoiqu'il ne dût pas la voir. Toute la force de Juda serait dissipée et le pays mis en désolation. Un petit résidu de captifs déclarerait au milieu des nations les abominations qui avaient amené le jugement, et ce jugement viendrait bientôt, car la patience de Dieu envers Son peuple avait amené à la conclusion incrédule que Dieu n'interviendrait pas ; mais maintenant l'effet de Ses paroles ne serait plus renvoyé.

Le chapitre 13 juge les prophètes qui trompaient le peuple à Jérusalem par leurs prétendues visions de paix.

Chapitre 14. — Les anciens d'Israël viennent et s'asseyent devant le prophète. Ici, Dieu pose nettement devant Israël les principes nouveaux d'après lesquels Il voulait gouverner. Ces anciens avaient mis leurs abominations devant leurs yeux : Dieu Lui-même les jugerait selon leurs forfaits. Ils étaient, comme nation, tous les mêmes. L'Éternel ne pouvait que leur dire : *Repentez-vous*. Les prophètes et le peuple seraient punis ensemble. Mais de plus, si les plus excellents de la terre se trouvaient dans un pays que l'Éternel jugerait, ils n'empêcheraient pas l'exécution du jugement, ils ne sauveraient que leur vie par leur justice. Dieu admettait les justes, individuellement ; Il ne reconnaissait pas une nation, ayant rejeté maintenant celle qu'Il avait reconnue (comp. Gen. 18). Or, Dieu faisait venir sur Jérusalem tous Ses jugements. Toutefois, un résidu serait épargné, et le récit qu'il ferait au prophète des abominations qui avaient eu lieu dans la ville, le consolerait à l'égard des jugements qui étaient tombés sur elle. En effet, le jugement de Dieu qui livre Son peuple à ses ennemis, est un fardeau sur le cœur de celui qui aime le peuple. Mais lorsqu'on voit comment le nom de Dieu a été déshonoré, on se console du jugement exécuté.

Chapitre 15. — Le cep absolument inutile s'il ne porte pas de fruits, n'est propre qu'à alimenter le feu, et à être consumé. Ainsi en serait-il des habitants de Jérusalem. Frappante image de cette destruction et de l'état de Jérusalem, qui n'était pas digne d'un meilleur sort.

Chapitre 16. — Il faut se souvenir, en lisant ce chapitre, qu'il s'agit de Jérusalem et non pas d'Israël ; ensuite, qu'il n'est pas question de rédemption, mais des voies de Dieu. Il a fait vivre, Il a nettoyé, oint et embelli ce qui était dans la misère, sans beauté. Mais Jérusalem a employé tout ce que l'Éternel a donné, pour l'offrir aux idoles premièrement, et puis pour acheter la faveur et le secours des Égyptiens et des Assyriens ; et elle n'a eu aucune idée d'indépendance, ni de possibilité pour elle de subsister en ayant pour seul appui l'Éternel. Elle serait jugée comme une femme adultère. L'Éternel amènerait contre elle ceux qu'elle avait cherchés. Pleine d'orgueil en même temps, elle ne voulait entendre parler ni de Samarie, ni de Sodome, noms que l'Éternel emploie maintenant pour l'humilier. Elle valait moins que celles qu'elle a dû reconnaître, malgré son orgueil, pour ses sœurs. Cependant, une fois justement condamnée et humiliée, Jérusalem serait l'objet de la pleine et parfaite grâce de Dieu, qui la rétablira en se souvenant de Son amour et de Son alliance avec elle. Sur le pied de ses anciennes relations avec Lui, elle ne sera jamais ramenée de sa ruine, pas plus que Samarie ou Sodome, et la grâce qui s'exercera envers elle suffira pour ramener celles-là aussi, savoir la grâce souveraine de rédemption et de pardon, qui n'est nullement l'alliance de Jérusalem sous la loi. Pour Jérusalem, l'Éternel établira aussi une alliance spéciale, et ses deux sœurs lui seront données pour filles. Sa bouche sera fermée, à la pensée de toute la grâce de Dieu qui lui aura pardonné. Le verset 55 parle de quelque chose d'absolu et de perpétuel, mais la promesse, au verset 60, est sur un pied entièrement nouveau. Samarie, Sodome, Jérusalem, vont ensemble dans le jugement, mais la grâce souveraine a ses propres voies et son propre temps, et ainsi toutes trois pouvaient être et seraient rétablies, mais l'Éternel établirait Son alliance avec Jérusalem ; la libre alliance inconditionnelle de la promesse serait accomplie (chap. 16, 8).

Le chapitre 17 nous présente le jugement porté par l'Esprit de Dieu sur Sédécias, pour avoir méprisé le serment que Nebucadnetsar lui avait fait prêter au nom de l'Éternel. Israël n'ayant pas pu se maintenir dans son intégrité devant Dieu, l'Éternel avait confié l'empire du monde au chef des Gentils, qu'Il avait suscité. Tel était Son propos arrêté. Mais Il avait disposé le cœur de Nebucadnetsar à respecter le nom de l'Éternel : Juda aurait pu demeurer encore le centre de la bénédiction religieuse, et la lampe de David aurait pu encore luire là, quoique la royauté de sa famille eût été assujettie au chef des Gentils, en attendant le résultat des jugements et des voies de Dieu. L'alliance était faite entre Nebucadnetsar et Sédécias sur ce pied-là, et le nom de l'Éternel introduit comme confirmation. Ce n'est pas le Gentil qui y a manqué. Sédécias a ajouté à tous ses autres péchés, celui de rendre impossible l'existence d'un peuple et d'une royauté qui appartenaient à Dieu. Le nom de l'Éternel a été méprisé par lui, et foulé aux pieds plus que par le Gentil. Il intrigue avec l'Égypte pour se soustraire à la domination de Nebucadnetsar que Dieu Lui-même avait établi chef en jugement. Ceci a mis le comble à l'iniquité d'Israël et a amené le jugement final, mais aussi a laissé place à la souveraineté de Dieu qui abaisserait le grand arbre et relèverait le petit arbre, sécherait le vert et vivifierait le sec, et à cette grâce qui prendrait la petite branche née de la famille de David, et l'élèverait en Israël sur la montagne de sa puissance et la ferait devenir un grand cèdre portant du fruit et abritant tout ce qui chercherait la protection de son ombre. Toutes les puissances de la terre reconnaîtraient la parole et les actes de l'Éternel.

Le chapitre 18 contient un principe important des voies de Dieu, qui est mis en évidence à cette époque : Dieu jugerait l'individu selon sa propre conduite. La nation méchante, comme telle, était jugée. En fait, ce n'était pas non plus pour l'iniquité des pères qu'elle était jugée. Ses propres iniquités actuelles rendraient le jugement que leurs pères avaient mérité, le jugement de leurs propres actes. Mais maintenant, à l'égard de la terre d'Israël, le principe de gouvernement, posé au chapitre 34, 7 de l'Exode, était abrogé, et les âmes appartenant individuellement à l'Éternel devaient subir individuellement le jugement de leur propre péché. Aussi, Dieu pardonnerait au pécheur qui se repentirait, car Il ne prend pas plaisir en la mort du pécheur. Il s'agit encore du gouvernement d'Israël sur la terre : chacun serait jugé individuellement selon ses voies^[6].

Le chapitre 19 dépeint la captivité de Jehoiâkin, puis de Jéconias, et enfin l'affaiblissement complet de la famille de David.

Le chapitre 20 commence une nouvelle prophétie qui continue, avec des subdivisions, jusqu'à la fin du chapitre 23. On aura remarqué que les divisions générales se font par années. Le chapitre 20 est important. Les chapitres précédents avaient parlé du péché de Jérusalem. Ici l'Esprit retrace le péché et spécialement l'idolâtrie d'Israël, c'est-à-dire du peuple, envisagé déjà comme peuple dès son séjour en Égypte : déjà alors l'idolâtrie avait commencé parmi eux. Pour l'amour de Son nom, Dieu les a fait remonter du pays de servitude, et leur a donné Ses statuts et Ses sabbats, ces derniers étant le signe de l'alliance entre Lui et le peuple ; mais Israël s'est rebellé contre Dieu, dans le désert ; et déjà Il pensait les détruire, mais Il ne les consuma pas entièrement et avertit aussi leurs enfants qui, néanmoins, ont suivi le train de leurs pères. Cependant Dieu, pour l'amour de Son grand nom, retira Sa main, à cause des nations à la vue desquelles Il avait fait monter d'Égypte le peuple. Mais Il les avertit dans le désert, qu'ils seraient dispersés parmi les nations (voyez Lév. 26 et Deut. 32), et puisqu'ils avaient profané les sabbats de l'Éternel et suivi les idoles de leurs pères, qu'ils seraient souillés en leurs dons et esclaves des idoles qu'ils aimaient, pour être mis en désolation par l'Éternel ; car, étant introduits dans la terre promise, ils ont abandonné l'Éternel pour les hauts lieux. Il ne se laisserait plus consulter par eux, mais dominerait sur eux avec fureur et avec un bras étendu. Il avait menacé le peuple de dispersion parmi les nations, déjà dans le désert ; et, depuis qu'Il l'avait introduit dans la terre de Canaan pour la gloire de Son grand nom, Israël n'avait fait que Le déshonorer. Il exécute donc enfin le jugement dont Il l'avait menacé. Israël, toujours disposé à s'éloigner de l'Éternel, voudrait en profiter pour être comme les nations, mais Dieu ne

le permettrait pas et interviendrait à la fin. Il tiendrait, nous annonce le prophète, le peuple séparé, malgré lui — le ferait sortir du milieu des peuples, et l'amènerait dans le désert comme lorsqu'il est monté d'Égypte ; et là, Il retrancherait les rebelles en épargnant le résidu, qui seul entrerait dans la terre, car c'est là que l'Éternel sera adoré par Son peuple, lorsqu'Il l'aura rassemblé de tous les pays où il avait été dispersé, et se sera sanctifié Lui-même en Israël au milieu des nations. Israël saurait qu'Il est l'Éternel, lorsqu'Il aurait accompli toutes ces choses selon Ses promesses. Le peuple aurait horreur de lui-même, et comprendrait que l'Éternel avait agi pour la gloire de Son nom, et non pas selon les voies corrompues du peuple.

C'est ici le jugement général de la nation, et en réalité celui des dix tribus, distinctes de Juda. Les dix tribus, comme un tout, n'étaient pas coupables de rejet du précieux Seigneur : elles avaient été longtemps dispersées à cause de leur rébellion contre l'Éternel ; elles seront ramenées, mais passeront comme un troupeau sous la verge de l'alliance, les rebelles étant exterminés, et le résidu épargné seul entrera dans le pays. Ils ne seront donc pas dans la tribulation particulière de la dernière demi-semaine, ni sous la puissance de l'Antichrist. Dieu agira envers eux selon Son gouvernement national. Juda, sans doute, aura sa part à la bénédiction du verset 40 ; mais Dieu veut montrer que ce n'est pas simplement de Juda, des Juifs, comme nous disons, qu'il s'agit. Israël dans le pays, le peuple tout entier, jouira des bénédictions promises jadis. Ceci fait ressortir quelques principes importants. Bien qu'il soit fait allusion aux promesses originelles, et qu'elles existent pour la pleine bénédiction, l'Éternel cependant s'occupe premièrement du pays d'Égypte. Ensuite, il y a une accumulation de péché. La miséricorde du Seigneur qui épargne un résidu rendait d'autant plus grand leur oubli de Sa bonté, aggravant seulement et accumulant ainsi le mal, « depuis Abel jusqu'à Zacharie » [Matt. 23, 35], comme dit le Seigneur.

Ainsi, le peuple est jugé pour sa conduite depuis son départ d'Égypte ; son esprit idolâtre a été manifesté en Égypte même (comp. Amos 5, 25 et 26, cité dans Actes 7, 42 et 43). L'Éternel avait, il est vrai, épargné le peuple pour la gloire de Son nom, mais le péché restait toujours présent devant Lui ; Israël, considéré comme un tout, une nation, est dispersé, puis de nouveau placé sous la verge de l'alliance, et Dieu distingue le résidu, et agit pour accomplir assurément, dans Sa grâce souveraine, ce dont le peuple était incapable, envisagé comme placé sous sa propre responsabilité. Israël, en tant que nation, est distingué de Juda qui reste dans une position particulière. À l'égard de la nation comme telle, les rebelles d'Israël sont retranchés en dehors du pays et n'y entrent pas. *Dans* le pays, les deux tiers sont retranchés à la fin des temps (Zach. 13, 8, 9). Mais, dans ce dernier cas, ce sont les Juifs coupables du rejet et de la mort de Jésus. Ici, il s'agit des voies de Dieu par rapport à la nation coupable depuis l'Égypte ; là, du châtiment des ennemis et des meurtriers du Christ. Dans les deux cas, la grâce agit envers le résidu.

Depuis le verset 1 du chapitre 21, c'est une autre prophétie qui nous présente l'application des menaces prononcées par celle qui précède, aux circonstances par lesquelles elle serait accomplie dans l'invasion de Nebucadnetsar, ainsi que cela est développé dans le chapitre 21. L'Éternel avait dégainé et aiguisé Son épée pour ne pas la remettre dans le fourreau ; elle était préparée pour la tuerie. Le prophète voyait Nebucadnetsar à l'embranchement des deux chemins qui conduisaient à Jérusalem et à Ammon. Jérusalem traiterait ce que le roi y faisait comme une fausse divination, mais la ville serait prise en vertu du jugement de l'Éternel. Sa conduite avait rappelé tout son train de péché, et le profane Sédécias, qui avait mis le comble à l'iniquité en méprisant le serment qu'il avait prêté au nom de l'Éternel, devait prendre fin lorsque l'iniquité serait jugée, car il en avait comblé la mesure. De plus, c'était maintenant un jugement définitif et non un châtiment qui permettrait d'espérer que l'épée dégainée pourrait être remise dans son fourreau, comme lorsque, pour l'amour de Son nom (comme nous savons), le peuple avait si souvent été épargné. C'était réellement une révolution dans les voies de Dieu : Dieu ôtait de la terre Son trône, et le temps des Gentils commençait. L'Éternel bouleversait tout

entièrement, jusqu'à la venue de Celui à qui tout appartenait de droit, et à qui le royaume serait donné, c'est-à-dire jusqu'au Christ. Ammon aussi serait détruit.

Plus on considère les prophéties d'Ézéchiél et de Jérémie, plus on en est frappé. Premièrement, elles constatent ce fait d'une si haute importance pour le gouvernement du monde, savoir que le trône de Dieu a été ôté de dessus la terre et le gouvernement du monde confié à l'homme, sous la forme d'un empire parmi les Gentils ; et, en second lieu, le voile est aussi levé à l'égard du gouvernement de Dieu au milieu d'Israël. Ce moyen, employé par Dieu pour faire voir si l'homme était capable d'être béni, cette épreuve à laquelle il a été soumis, a démontré toute la vanité de son être, la rébellion et la folie de son cœur, l'humiliante vérité qu'il est foncièrement mauvais. Depuis l'Égypte même, c'était un esprit de rébellion, d'idolâtrie et d'incrédulité, qui préférait tout, dans ce monde, idole ou Assyrien, à l'Éternel, le vrai Dieu. Constant dans son péché, ni délivrance, ni jugement, ni bénédiction, ni expérience de sa folie, n'ont pu changer le cœur du peuple, ni le détourner de la pente de sa nature. L'idolâtrie commencée en Égypte, et le mépris de la parole de l'Éternel (sans que la jouissance de l'effet de la promesse y ait rien changé) ont caractérisé le peuple jusqu'à son rejet par l'Éternel. En attendant, on voit en Dieu une patience qui ne s'est jamais démentie, les soins les plus tendres, les appels les plus touchants, tout ce qui pouvait être propre à ramener le cœur du peuple vers l'Éternel, des interventions en grâce pour le relever de sa misère, en le bénissant dans la fidélité que cette grâce a momentanément produite par le moyen de tel ou tel roi ; Dieu, comme Il s'exprime dans Sa grâce, se levant de bonne heure pour envoyer au peuple ingrat des prophètes[7, 25], jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de remède[2 Chron. 36, 16]. Mais il se vouait au mal, et ainsi qu'Ézéchiél et Étienne le montrent, l'Esprit de Dieu revient aux premières manifestations du cœur du peuple, dont le reste de son histoire n'était que la preuve et l'expression. Le jugement s'exécute à cause de ce qu'Israël a été dès le commencement.

Après la pleine manifestation de ce qu'était le peuple, Dieu change Ses voies en gouvernement, et réserve à la souveraineté de la grâce le rétablissement d'Israël selon Ses promesses, auquel Il donnerait effet par Celui qui pouvait maintenir la bénédiction par Sa puissance et gouverner le peuple en paix. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette grâce souveraine qui bénit Israël à la fin et après tout, lorsque la nature humaine responsable a été pleinement mise à l'épreuve, est, quant aux voies de Dieu, le point de départ de notre chemin et de tout ce qui nous appartient, bien que nous y arrivions, là où le cœur est vrai, par une conviction définie de nos péchés et de notre état de péché. De là, la nécessité d'une nouvelle nature et de l'amour de Dieu dans le don de Son Fils, qui ouvre la porte à toutes nos bénédictions. La croix établit, pour Israël et pour nous, la justice par laquelle la grâce règne.

Le chapitre 22 récapitule le péché de Jérusalem, de ses prophètes, de ses sacrificateurs, de ses princes. L'œil de Dieu a cherché quelqu'un qui se tînt à la brèche, et n'en a pas trouvé ; Son indignation les consumerait. Quelle force les prophéties donnent aux paroles du Seigneur : Que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais vous ne l'avez pas voulu [Matt. 23, 37] !

Chapitre 23. — L'Éternel se justifie du jugement qu'Il exerce sur Jérusalem, par l'iniquité et l'infidélité dans lesquelles elle a marché. Sa prostitution avec les Gentils a remis en mémoire ce qu'elle était au commencement. Le même train de vie a montré la même nature ; elle a fini comme elle avait commencé, ainsi que nous avons vu, parce qu'elle était, au fond, telle. Elle subirait le sort de Samarie. Celle-ci est appelée « ma tente et mon tabernacle » et Jérusalem, « mon tabernacle en elle ».

Chapitre 24. — Le jugement définitif est prononcé contre Jérusalem, qui commettait le péché sans même en être honteuse. Le jour que Nebucadnetsar a mis le siège à la ville, la femme du prophète meurt ; Ézéchiél, quoiqu'elle fût l'objet le plus cher à son cœur, ne devait pas s'en plaindre. Sous la figure de la mort de sa

femme, il est enseigné à tenir son cœur en bride devant le jugement de l'Éternel. Le jugement une fois exécuté, la bouche du prophète serait ouverte, et la parole de Dieu serait comme ouvertement adressée au résidu, de manière que l'Éternel soit connu d'eux. Jérusalem serait mise comme une marmite sur le feu, pour tout fondre, tout consumer, tout brûler. Dieu l'avait purifiée et elle n'était pas purifiée, et maintenant Sa colère reposait sur elle.

Le chapitre 25 a un caractère spécial. Les nations circonvoisines et qui étaient sur le territoire même d'Israël, se réjouissaient de tout leur cœur de la destruction de Jérusalem et du sanctuaire. C'est pourquoi Dieu exécuterait des jugements sur elles. Ammon, Moab, Édom et les Philistins sont les objets de cette prophétie. On peut voir le témoignage de Dieu contre Édom encore plus développé dans Abdias. Ces nations sauraient aussi, par le jugement qui tomberait sur elles, que l'Éternel seul est Seigneur, alors même que Jérusalem n'en avait pas été un fidèle témoin. Les chapitres 24 et 25 vont ensemble. Le chapitre 25, s'il a la même date, anticipe les événements, qui ont donné lieu à la manifestation de haine qui est l'occasion du jugement prononcé ; mais cet esprit s'est montré dans ces tribus ou nations, depuis le commencement des désolations de Juda et de Jérusalem. L'introduction, ici, de ces nations, se comprend facilement, car elles partageraient le sort de Jérusalem, et sont comprises aussi dans ce jugement, parce qu'elles étaient sur le territoire même d'Israël. Un autre élément remarquable, qui se retrouve dans d'autres prophéties sur Édom et donne une portée plus grande à celle-ci, c'est l'avertissement que la vengeance exécutée à la fin sur Édom, le serait par la main même d'Israël (comp. Abd. 17, 18, et ce chapitre 25, 14).

Tyr, tout en étant dans un certain sens dans le territoire d'Israël, a un autre caractère, et fait le sujet (chap. 26 à 28) d'une prophétie à part, parce qu'elle représente le monde et ses richesses, en contraste avec Israël, peuple de Dieu, et qu'elle se réjouit, non pas par une espèce de haine personnelle et de même nature que les autres, mais comme ayant des intérêts opposés, de sorte que, sous ce rapport, la destruction de ce qui la gênait était pour elle une sorte de joie. Elle pouvait donner libre cours à son égoïsme matériel. Il importe de remarquer dans ces prophéties, de quelle manière Dieu expose et juge toutes les pensées des hommes à l'égard de Son peuple, et de ce qu'ils ont été par rapport à Lui.

Le chapitre 26 juge Tyr, à cause de sa mauvaise volonté contre le peuple et la cité de Dieu.

Chapitre 27. — Tyr est renversée comme système mondain. Tout ce qui faisait sa gloire disparaît devant le souffle de l'Éternel.

Chapitre 28. — Ce sont le prince et le roi de Tyr qui sont jugés pour leur orgueil. Les versets 1 à 10 nous présentent le chef de la gloire de ce monde comme homme, s'élevant et voulant se faire passer pour un Dieu, s'étant acquis des richesses et de la gloire par sa sagesse. Les versets 11 à 19 continuent à parler de Tyr, mais ils ont, je n'en doute pas, une beaucoup plus grande portée, et décèlent, tout en le laissant dans l'ombre, la chute et les voies de Satan, par notre péché prince et dieu de ce monde. Le prince de Tyr représente Tyr et l'esprit de Tyr. Ceci est beaucoup plus personnel. Je n'hésite point à croire qu'il ne s'agisse historiquement de Tyr elle-même. Les versets 16 à 18 le démontrent ; mais, je le répète, je suis persuadé que la pensée de l'Esprit va beaucoup plus loin. Le monde et ses rois sont présentés, à cause des avantages dont ils jouissent, comme étant le jardin de Dieu (il s'agit du gouvernement extérieur de Dieu, qui jusqu'à présent reconnaissait les diverses nations autour d'Israël). Ceci, cependant, s'appliquait davantage à Tyr, qui avait sa place dans le territoire d'Israël, dans la terre d'Emmanuel, et qui, dans la personne de Hiram, avait été l'alliée de Salomon et avait même assisté à la construction du temple : sa culpabilité était proportionnée. C'est le monde en relation avec Dieu, et si le prince de Tyr représente cet état de choses comme étant le monde, et un monde qui a été extrêmement élevé dans ses capacités par cette position, et qui s'en vante pour se faire Dieu, le roi nous

présente la position même dans laquelle, sous ce rapport, le monde a été placé ; l'abandon de sa première position lui imprime le caractère d'apostat. C'est ce caractère qui donne lieu à l'exposé de l'apostasie de l'ennemi, renfermée dans ces versets. Il avait été là où croissent les plantes de Dieu^[7] ; il avait été revêtu de pierres précieuses ; c'est-à-dire de toute la variété des beautés et des perfections dans lesquelles la lumière de Dieu est reflétée et transformée, lorsqu'elle se manifeste dans la création ou en rapport avec elle. Ainsi, ici, le reflet varié de ces perfections a eu lieu dans la créature. Une créature était le moyen de leur manifestation. Ce n'était pas la lumière proprement dite (Dieu est lumière, Christ est lumière ici-bas, et en tant qu'Il vit en nous, nous sommes lumière en Lui [Éph. 5, 8]) : c'était l'effet de la lumière agissant dans la créature comme un rayon du soleil dans un prisme. C'est un développement de sa beauté, qui n'est pas sa perfection essentielle, mais qui en découle.

Voici les traits du caractère du roi de Tyr, de l'ennemi de Dieu, chef de ce monde. Il est le chérubin oint ; il est revêtu de pierres précieuses ; il a été en Éden, le paradis de Dieu, sur la montagne de Dieu ; il se promenait parmi les pierres de feu ; il était parfait dans ses voies, jusqu'à ce que l'iniquité ait été trouvée en lui. Il est jeté loin de la montagne de Dieu à cause de ses iniquités ; son cœur s'est élevé à cause de sa beauté, et il s'est corrompu. De plus nous trouvons ce qui est le plus élevé en fait de créature. Il agit dans le gouvernement judiciaire de Dieu selon l'intelligence de Dieu (c'est là le caractère du chérubin oint). Il est revêtu de la beauté morale dans laquelle le caractère de Dieu éclate comme lumière^[8]. Il s'est trouvé reconnu parmi ces plantes dans lesquelles Dieu étalait Sa sagesse et Sa puissance en création, pour Son bon plaisir comme Créateur. Il avait été aussi là où l'autorité de Dieu s'exerçait, sur la montagne de Dieu. Il se promenait là où les perfections morales de Dieu se révélaient dans leur gloire, gloire devant laquelle le mal ne pourrait subsister — des pierres de feu. Ses voies avaient été parfaites. Mais tous ces avantages étaient l'occasion de sa chute et la caractérisaient ; car les privilèges dont nous jouissons caractérisent toujours notre chute. Il s'agit du point d'où nous sommes tombés ; car c'est le fait d'avoir manqué à ces privilèges lorsque nous les possédions, qui signale notre état. De plus, ce n'était pas à l'occasion d'une tentation extérieure, comme dans le cas de l'homme, circonstance qui n'a pas détruit sa culpabilité mais en a modifié toutefois le caractère. Ton cœur s'est élevé, est-il dit, à cause de ta beauté. Il s'est élevé en soi et contre Dieu, et il a été jeté, comme profane, de la montagne de Dieu. Son indépendance et sa sécurité ne font qu'augmenter son humiliation, lorsque jeté par terre, sa nudité est manifestée à tous. Sa folie sera apparente à tous. Le jugement de Sidon est ajouté à la fin. Et puis, tout espoir étant ôté d'Israël, lorsque le jugement de la nation sera accompli, Dieu ramènera Israël et le fera demeurer dans son pays, à toujours, en paix.

Les chapitres 29 à 32 nous annoncent le jugement de l'Égypte. L'Égypte a voulu prendre, par la volonté de l'homme, la place que, de fait, Dieu avait donnée à Nebucadnetsar ; c'est pourquoi son jugement a une importance et un éclat particuliers. Dieu avait donné l'empire à Nebucadnetsar. Il faut que tous se soumettent. Le puissant empire d'Assur était déjà tombé. Le Pharaon, quelles que fussent son ambition et ses prétentions, ne valait pas mieux. On voit ce jugement de l'Assyrien, chef de toutes les nations, quant à sa puissance, chapitre 31, 10 à 14, où le fort d'entre les nations est distinctement mis en évidence, succombant devant cette ordonnance de Dieu. Le Pharaon serait consolé en voyant tous les puissants de la terre renversés comme lui, déjà tombés comme des incirconcis, c'est-à-dire, des gens que Dieu ne reconnaissait pas pour les soutenir. Tout devait faire place à cette nouvelle puissance de Nebucadnetsar. Ce qui signalait l'Égypte, c'était l'orgueil de la nature qui voulait sa volonté et point celle de Dieu, chapitre 29, 9. Un tel principe ne sera plus l'appui du peuple de Dieu, verset 16. L'Égypte aurait sa place, mais ne dominerait plus. Le jugement de l'Égypte serait l'occasion de la bénédiction d'Israël ; ceci va jusqu'à la fin. Dans la destruction de l'Assyrien, Dieu avait montré qu'Il ne voulait pas qu'une nation s'élevât ainsi. La volonté de l'homme dans le Pharaon ne changerait pas son

jugement. Nebucadnetsar, ainsi que nous l'avons vu, a été un principe tout nouveau, introduit dans le monde de la part de Dieu Lui-même.

Remarquez qu'au chapitre 32, 26, Méshec et Tubal sont distingués des autres peuples.

Cette prophétie relative à l'Égypte a une importance toute particulière : elle se compose de trois prophéties distinctes.

La première (chap. 29 et 30) se divise en deux ; le chapitre 31 contient la seconde ; le chapitre 32, la troisième ; mais cette dernière s'étend jusqu'à la fin du chapitre 39, et embrasse plusieurs sujets en rapport avec le sort d'Israël aux derniers jours. On remarquera que le chapitre 29, 17 à 21, est une prophétie d'une tout autre date, introduite à cause du rapport de son contenu avec celle qui précède dans ce même chapitre. Le chapitre 30, 20 à 26, est aussi une prophétie distincte quant à sa date.

Jusqu'au chapitre 25, nous avons trouvé plutôt des raisonnements moraux à l'égard de l'état d'Israël. De là, à la fin du chapitre 32, c'est de préférence l'exécution du jugement, mais la prophétie qui l'annonce est remarquable sous plus d'un rapport. Nebucadnetsar est envisagé comme exécuteur du jugement de Dieu, de qui il est serviteur. Il exécute le jugement de Dieu sur Jérusalem devenue, par excellence, le siège de l'iniquité, tout en étant le sanctuaire de Dieu. En même temps, il déblaye la terre de l'Éternel, par ces mêmes jugements, de toutes les nations qui la possédaient à tort. Il anéantit la force de l'homme sur laquelle Israël s'était appuyé, c'est-à-dire, l'Égypte. Elle ne se relèverait jamais comme nation dominante. Mais c'était le jour de toutes les nations. La conséquence de ces jugements qui frappent soit Jérusalem rebelle, soit les nations, serait en même temps le rétablissement d'Israël par voie de promesse, et de la puissance de Dieu en grâce ; les pièges qui l'avaient fait tomber dans le mal étant ôtés (voyez chap. 28, 24-26 ; 29, 16-21). Ainsi, quoique historiquement les événements aient eu leur accomplissement par Nebucadnetsar, les voies de Dieu en vue du rétablissement d'Israël ont été manifestées, en tant que cela tenait aux jugements qui devaient être exécutés. Par ces jugements toutes les nations comme telles, aussi bien qu'Israël qui devait en être le centre, ainsi que nous l'avons vu, disparaissent de la scène. En décrivant ces jugements, l'Esprit, non content de raconter l'exécution de ceux qui devaient tomber, ou qui étaient déjà tombés sur Assur, Élam, Méshec, donne les détails de ceux exécutés contre les nations qui avaient envahi la terre d'Israël ou servi de piège à ce peuple, de sorte que le récit prophétique de ces jugements contient dans son sein l'espérance assurée dont la grâce efficace du Seigneur accordera l'accomplissement à Israël. Je ne puis douter que toute cette prophétie de jugements n'entrevoie, dans une perspective rapprochée par l'énergie du Saint Esprit, les événements des derniers jours, qui accompliront complètement ces desseins et ces intentions de Dieu.

Chapitre 30, 3. On voit que c'est général^[9].

J'ai déjà cité les passages qui montrent que c'est la délivrance d'Israël de ses anciens pièges. Les prétentions de l'homme sont renversées, chapitre 29, 3 à 9 ; l'esprit de domination, chapitre 31, 10 à 14. Le néant de la gloire de l'homme est montré à la fin du chapitre 31 et de chaque jugement du chapitre 32. Nous avons déjà vu que le sort de Méshec est distingué, peut-être à cause de ce qui lui arrivera aux derniers jours et qui est annoncé plus loin, chapitre 39, 5.

Il y a un point important à remarquer dans cette série de prophéties, qui commence avec le jugement de Jérusalem, centre de l'ancien système des nations, au chapitre 24, c'est qu'elles ont pour objet un jugement des nations dans le but de leur faire connaître l'Éternel, à tous ; seulement, dans le cas d'Israël, il y a, en outre, l'intelligence et la vérification spéciale de la prophétie (voyez chap. 24, 24-27, Israël ; chap. 25, 5, 7, 11, Ammon et Moab ; v. 15-17, vengeance particulière à l'égard des Philistins ; chap. 26, Tyr ; chap. 28, 22, Sidon ; chap. 29, l'Égypte ; ainsi que les chap. 30, 26, et 32, 15). À l'égard d'Édom, chapitre 25, 14, il est seulement dit

qu'Édom connaîtra la vengeance de l'Éternel par le moyen d'Israël, preuve encore qu'à de certains égards cette prophétie s'étend jusqu'aux derniers jours. En général donc, c'est la manifestation de la puissance de l'Éternel, de manière à le faire connaître de tous par les jugements qu'Il exécute, déjà réalisés partiellement dans les conquêtes de Nebucadnetsar, mais qui seront pleinement accomplis plus tard en faveur d'Israël.

On remarquera qu'au verset 12 du chapitre 35, où Édom est encore jugé, il est dit seulement : « Moi, l'Éternel, j'ai entendu tous les outrages » ; mais, aux versets 4 et 9, il est dit d'Édom : « Tu sauras (ou, vous saurez) que je suis l'Éternel » ; de sorte que cette connaissance de l'Éternel a lieu dans le jugement même, car, lorsque toute la terre se réjouira, Édom sera réduit en désolation. Ce sera par le jugement que toutes les nations sauront que l'Éternel est Dieu ; mais, le jugement exécuté, toute la terre se réjouira dans la bénédiction. Édom ne trouvera que le jugement. On peut comparer Abdias. Édom subit son jugement par le moyen des puissants des nations, mais Israël lui-même porte le dernier coup. On peut voir les deux moyens de faire connaître l'Éternel, dans le cas d'Israël, chapitre 24, 24 à 27 ; 26, 6 ; 34, 27 ; 36, 11. Dans les autres cas, c'est par les jugements.

Nous avons vu une destruction totale d'Édom annoncée par le Seigneur. Ce qui caractérise Édom, c'est la haine implacable contre le peuple de Dieu.

Il est encore à remarquer que, dans le cas de Tyr, la gloire commerciale, et dans le cas de l'Égypte, l'orgueil gouvernemental basé sur sa puissance, sont jugés, absolument abaissés et détruits sans remède, chapitre 26, 21 ; 27, 36 ; 31, 18 (comp. chap. 32, 32). Ceci a été accompli littéralement à l'égard du Tyr continental et de l'Égypte des Pharaons.

Au chapitre 33, Dieu établit en vue de ces jugements qui mettaient Son peuple sur un pied entièrement nouveau (car il était jugé comme Lo-Ammi, pas Son peuple, avec les nations, et c'est pourquoi la prophétie peut regarder jusqu'aux derniers jours, bien que les jugements ne fussent que partiels), un principe également nouveau, savoir la conduite purement individuelle comme principe reconnu des voies de Dieu en contraste avec les conséquences du péché national, versets 10 et 11, et encore la porte de la repentance individuelle pleinement ouverte, repentance basée sur un témoignage qui s'appliquait individuellement, quel que fût le jugement national. La fin du jugement est l'inverse de l'effet que le jugement devait produire sur la personne pour confirmer le principe. La foi ne se montrait pas en comptant sur des promesses ou sur l'intervention de Dieu en faveur de Son peuple comme en possession de ces promesses, car le peuple était jugé, et ce qui aurait été la foi si c'eût été le temps de la promesse et qui sera la foi plus tard, était l'endurcissement, dans le temps du jugement, verset 24 (comp. ici Ésaïe 51, 2, passage souvent complètement mal appliqué). Là, le petit résidu est appelé à compter sur un Dieu qui avait pris un seul homme et l'avait multiplié ; mais une telle pensée, lorsque Dieu retranchait la multitude de Son peuple à cause de son iniquité, ne serait que l'occasion de rendre son jugement plus sensible encore. Ainsi, par le moyen d'un jugement sur les iniquités, dont, comme nation, ils avaient été coupables, et non par une bénédiction que la présomption voulait arracher à Dieu, ils sauraient que l'Éternel était Dieu.

La fin de Jérémie nous a raconté l'accomplissement des paroles d'Ézéchiél. Mais tous ces jugements donnent lieu à l'intervention de Dieu en faveur de Son peuple, par voie de grâce souveraine accomplie dans le Messie. Cependant le mal était dans les pasteurs, c'est-à-dire dans les rois et les chefs d'Israël, qui n'étaient pas de vrais pasteurs. Il n'y en avait vraiment pas, et le troupeau malade, dispersé, affligé, maltraité, était en proie à ses ennemis. Les pasteurs s'en nourrissaient et ne le défendaient ni ne le soignaient. Mais l'Éternel signale maintenant, chapitre 34, la conduite des pasteurs pour dire qu'Il rechercherait Lui-même Ses pauvres

brebis, jugerait entre brebis et brebis en les délivrant de la bouche de ceux qui les dévoraient^[10], et les paîtrait sur les montagnes d'Israël, dans de gras pâturages. Il susciterait un seul et vrai pasteur, David (c'est-à-dire le Bien-aimé, le Messie). L'Éternel serait leur Dieu, et David Son serviteur, leur prince ; l'alliance de paix serait rétablie, une pleine et sûre bénédiction serait la portion perpétuelle du peuple de Dieu, de la maison d'Israël. La famine ne serait plus dans leur terre, et les nations ne les dévoreraient plus. Remarquez ici la manière dont l'Éternel Lui-même délivre Ses brebis sans s'appeler leur pasteur, et puis Il leur suscite comme pasteur un plant de renom, le vrai David.

Chapitre 35. — Dieu juge le débat entre Édom et Israël, et condamne à la désolation perpétuelle le mont de Séhir, à cause de la haine invétérée que ce peuple a portée à Israël, et au lieu de livrer Israël à Édom, au jour qu'Il châtie Son peuple, c'est Édom qui portera la peine de cette haine lorsque tous se réjouiront. Quand Dieu châtie Son peuple, le monde pense tout avoir, tandis que ce n'est que la préparation pour le jugement de celui-ci.

Le chapitre 36 continue ce même sujet sous le rapport de la bénédiction d'Israël. Les nations insultaient Israël comme une terre dont les antiques hauts lieux leur étaient livrés, et qui, ainsi qu'ont dit les espions, dévorait ses habitants [Nomb. 13, 33]. C'est l'occasion pour Dieu de se montrer en faveur de Son peuple : l'Éternel fait voir qu'Il rendra au pays sa prospérité et la paix, et ôtera de dessus lui son opprobre. Israël avait souillé la terre et profané le nom de l'Éternel ; l'Éternel les avait dispersés parmi les nations, et même en cela le nom de l'Éternel serait profané, en ce que les nations diraient : C'est ici le peuple de l'Éternel, il est sorti de sa terre. Mais l'Éternel interviendrait et se sanctifierait en Israël aux yeux des nations, en ramenant d'entre elles Son peuple, en le punissant de toutes ses souillures, ôtant la dureté de son cœur, lui donnant Son Esprit, le faisant marcher d'après Ses statuts, le plaçant dans la terre qu'Il avait donnée à ses pères, le reconnaissant pour Son peuple, et étant Lui-même son Dieu. Alors le reproche fait au pays, de dévorer ses habitants, serait évidemment sans fondement. Dieu multiplierait à Son peuple les bénédictions terrestres. L'œuvre de l'Éternel serait évidente à tous.

C'est principalement à ce passage, quoique non pas exclusivement, que le Seigneur Jésus fait allusion au chapitre 3 de Jean, quand Il dit à Nicodème, lui avoir parlé des choses terrestres, et que, comme docteur en Israël, il aurait dû comprendre que ce renouvellement de cœur était nécessaire pour la bénédiction d'Israël dans sa terre. Que cela fût vrai à l'égard d'un Juif, ce n'était pas étonnant puisque c'était une opération souveraine pour quiconque serait né de Dieu. Et si Nicodème ne connaissait pas la déclaration des prophètes à l'égard de la nécessité de la régénération pour qu'Israël jouît des choses terrestres, comment comprendrait-il, si Jésus se mettait à lui parler des choses célestes [Jean 3, 12] pour lesquelles la mort du Fils de l'homme et Son rejet par les Juifs étaient absolument nécessaires.

On peut remarquer que ce prophète parle des voies de Dieu à l'égard d'Israël comme nation responsable envers l'Éternel, et ne dit jamais rien de la première venue de Christ, ni de la responsabilité d'Israël à son égard. Ceci avait lieu sous la domination des Gentils. Ici, Nebucadnetsar n'est qu'une verge dans les mains de l'Éternel, et le temps des Gentils n'est pas considéré, c'est pourquoi nous trouvons que le jugement des nations par Nebucadnetsar se lie aux événements des derniers jours. Ainsi, le rejet de Christ par les Juifs n'entre pas en ligne de compte. C'est Israël devant l'Éternel. Cette remarque est importante pour comprendre Ézéchiël^[11].

Le chapitre 37 révèle la bénédiction définitive du peuple, comme fait, sans entrer dans les détails des événements qui se terminent dans cette bénédiction. Les os secs d'Israël, la nation considérée comme un tout, sont rassemblés par la puissance de Dieu. Dieu accomplit cette œuvre par Son Esprit, mais par Son Esprit agissant sur Son peuple, pour produire des effets en puissance plutôt qu'en vie spirituelle, quoiqu'il ne soit pas

douteux que ceux qui seront bénis d'entre les Juifs, ne soient spirituellement vivifiés. Le résultat de cette intervention de Dieu est que les dispersés, jusqu'alors divisés, sont rassemblés dans la terre, réunis, pour n'être plus divisés, sous un seul chef, comme une seule nation. C'est la résurrection de la nation qui était vraiment morte et ensevelie, mais Dieu ouvrirait leurs sépulcres, les placerait, ranimés comme nation, dans leur terre. Le fait de la division avant cette œuvre de Dieu est reconnu ; mais le résultat de l'œuvre, c'est Israël dans son unité comme peuple. Un seul roi régnerait sur eux. Voilà le résultat, sous la main de Dieu, de toute leur iniquité et des machinations des ennemis qui les avaient emmenés captifs. David (c'est-à-dire Christ) serait leur roi, ils seraient parfaitement purifiés par Dieu Lui-même, ils marcheraient dans Ses statuts et Ses jugements, et ils demeureraient pour toujours dans leur terre. Le sanctuaire de Dieu serait au milieu d'eux pour toujours, Son tabernacle, Sa demeure avec eux — Lui, leur Dieu, et eux, Son peuple. Les nations sauraient que l'Éternel sanctifiait Israël, lorsque Son sanctuaire serait là pour toujours. C'est la pleine bénédiction nationale d'Israël de la part de l'Éternel.

Chapitre 38. — Gog cherche à s'en emparer, sans crainte de l'Éternel. Il n'a pas l'idée, il me semble, que l'Éternel soit là ; son appel l'aveugle.

Il est très important de remarquer qu'Ézéchiél ne parle ni de la première venue de Christ, ni de la seconde, ni des circonstances des Juifs en rapport avec les empires des Gentils. Ceux-ci ne paraissent que comme instruments, accomplissant la volonté de Dieu. Le prophète met en scène l'Éternel et Israël. Il présente bien Christ, mais comme déjà là, et sous le caractère de David. L'Éternel suscite pour eux un plant qui a un grand nom^[34, 29]. Il ne s'agit pas de venir. *Les jugements de l'Éternel sur la terre* Le font connaître également aux nations et à Israël : à celui-ci, Ses bénédictions aussi. Ces jugements et ces bénédictions font connaître aux nations (point d'une importance capitale dans les voies de Dieu) qu'Israël est allé en captivité à cause de ses péchés, non pas parce que son Dieu était comme les idoles des nations. Or, dans toutes les voies de Dieu ainsi présentées, la venue du Seigneur non seulement ne paraît pas, mais n'a pas de place. C'est une autre série de pensées et de révélations de l'Esprit de Dieu, un autre ordre d'événements.

Il est bien de remarquer aussi que les chapitres 36, 37, et les deux suivants, pris ensemble, ne sont pas consécutifs, mais traitent, chacun des deux premiers, et les deux derniers pris comme un tout, de sujets à part, chaque sujet étant complet, présentant l'introduction de la bénédiction d'Israël en rapport avec le sujet traité, et se terminant avec l'assurance qu'elle serait finale et perpétuelle. Le sujet de toutes ces prophéties, c'est la terre et les bénédictions de Dieu sur la terre d'Israël. Cette terre appartenait à l'Éternel, et Il ne la voulait pas souillée. Exécutant Ses jugements sur Israël, Il le chasse du pays ; lorsqu'il a purifié ce peuple, il fait comprendre aux nations comme à Israël, quelles sont Ses voies à cet égard ; Il agit en pleine grâce envers Son peuple et donne à connaître que c'est *Son* peuple, qu'Il veut être sanctifié, et qu'Il est sanctifié au milieu de lui.

Je pense donc que l'arrivée de Gog amène la fin de toutes les voies de Dieu à l'égard d'Israël, que Dieu fait monter cette puissance orgueilleuse pour manifester par un jugement final sur la terre Ses voies avec Son peuple et avec les Gentils, et pour placer Sa bénédiction, Son sanctuaire et Sa gloire, au milieu d'Israël, pas un du peuple n'étant désormais laissé en exil, loin de la terre d'Israël.

Outre le grand nombre de versets où il est dit : « Et ils sauront que je suis l'Éternel », on peut consulter les passages suivants, qui montreront la pensée dominante de ces déclarations et de ces jugements de Dieu, savoir la manifestation de Son gouvernement sur la terre, gouvernement qui devait mettre en évidence le vrai caractère de Dieu et en assurer la vraie démonstration dans le monde, malgré l'infidélité de Son peuple, et cela en grâce comme en sainteté : chapitres 36, 17-23, 36 ; 39, 7-23, 24, 28. Ainsi, à l'égard de ceux d'Israël, chapitre 34, 30 ; de l'ennemi, chapitres 35, 12 ; 37, 28.

Ce que je viens de dire de Gog suppose que tous les événements qui se rapportent à la venue du Fils de l'homme du ciel, sont omis dans les écrits de ce prophète, et c'est ce que je pense. Le livre ne traite que des voies gouvernementales de Dieu sur la terre, de l'Éternel en Israël. La puissance désignée par Gog est celle du nord, en dehors du territoire des bêtes de Daniel. Je ne doute pas que la vraie traduction ne soit prince de Rosh, Méshec et Tubal, ainsi que bien des savants l'ont remarqué. Cush et Puth étaient sur l'Euphrate comme sur le Nil. La Perse est connue. Togarma est le nord-ouest de l'Asie mineure. L'audace de ce roi fait éclater la colère de l'Éternel.

J'ajouterai, pour faciliter l'établissement des rapports avec d'autres passages, qu'il est hors de doute à mes yeux, que Jésus ne doive régner dans le caractère de David avant de porter celui de Salomon. Il a souffert comme David chassé par la famille de Saül. Le résidu y passera en principe ; c'est la clef des Psaumes. Il régnera comme David, Israël étant béni et accepté ; mais tous Ses ennemis n'étant pas encore détruits ; et enfin, comme Salomon, c'est-à-dire comme prince de paix. Bien des passages ainsi que Michée 5, plusieurs chapitres dans Zacharie, Jérémie 51, 20 et 21 ; Ézéchiél 25, 14, parlent de ce temps dans lequel Israël déjà réconcilié, reconnu et en paix au-dedans, sera l'instrument de l'exécution des jugements de l'Éternel au-dehors (comp. És. 11, 10-14).

Tout ce qui se rapporte donc à la destruction des empires qui forment le sujet des prophéties de Daniel, ne trouve pas une place dans les prophéties de ce livre, ni ce qui se passe pour mettre Israël de nouveau en relation avec Dieu, ni les conséquences, pour les Juifs, du rejet de Christ. Il faut chercher ces sujets ailleurs, dans Daniel par exemple, dans Zacharie, et plus généralement dans Ésaïe. Ici, Dieu se fait connaître en Israël ; Gog prince de Rosh, Méshec et Tubal, tombe sur les montagnes d'Israël, et l'Éternel se fait connaître aux yeux de plusieurs nations, chapitre 38, 21 à 23. Le jugement s'étendra au pays de Gog et aux îles, 39, 6 ; le nom de l'Éternel sera connu au milieu d'Israël ; les païens connaîtront que l'Éternel, le Saint, est en Israël, verset 7. La gloire de l'Éternel étant ainsi manifestée au milieu des nations, Israël même saura, dès ce jour, que c'est Lui, l'Éternel, qui est son Dieu ; et les nations, que c'est l'iniquité d'Israël qui a fait venir le jugement sur lui, et non pas l'Éternel qui a manqué en puissance ou dans la fermeté de ces conseils, versets 22 à 24. En un mot, l'Éternel et Son gouvernement seraient pleinement connus en Israël et à toute la terre par le moyen de ce peuple, et dès lors Dieu ne lui cacherait plus jamais Sa face. Son Esprit serait répandu sur Son peuple. Les versets 25 à 29 présentent un résumé des voies de Dieu envers lui pour l'établissement de Son gouvernement et pour se faire connaître au milieu d'eux.

Ce qui reste de la prophétie est l'établissement de Son sanctuaire au milieu du peuple. Le lecteur s'apercevra que nous trouvons dans ces derniers chapitres une révélation analogue à ce qui a été communiqué à Moïse pour le tabernacle, et à David pour le temple, sauf que, dans ce cas-ci, les détails sont conservés dans les écrits donnés au peuple par inspiration, comme témoignage pour les temps à venir, et pour agir sur la conscience dans tous les temps. Dieu s'intéresse à Son peuple. Il rétablira Son sanctuaire au milieu des hommes. En attendant, le témoignage de Sa pensée a été donné au peuple pour le placer sous la responsabilité que cette bonne volonté de Dieu faisait peser sur lui : car le prophète devait déclarer ce qu'il avait vu, à la maison d'Israël, ainsi qu'il l'a fait. Lorsque les mesures des diverses parties de la maison et du parvis ont été données, la gloire de l'Éternel remplit la maison dans la vision, ainsi que cela est arrivé historiquement lors de la dédicace du tabernacle [Ex. 40, 34] et du temple [2 Chron. 7, 1].

Le verset 7 du chapitre 43 proclame que la maison qui est le trône et le marchepied de l'Éternel ne serait plus souillée par des choses profanes ; ensuite, le prophète devait annoncer que si Israël renonçait à ses infidélités, l'Éternel viendrait y habiter. Ainsi le peuple est placé sous cette responsabilité en tout temps. Le

prophète devait montrer la maison à Israël, pour qu'il se repentît, et s'il se repentait il devait lui en expliquer tous les détails. C'est aussi ce qui aura lieu à la fin. Les ordonnances de la maison devaient leur être révélées s'ils s'humiliaient, et en vue de ce cas, le prophète annonce ce qui devait être fait pour la purification et pour la consécration de l'autel, afin que le service régulier eût lieu.

Chapitre 44. — Le fait est constaté que l'Éternel est rentré dans Sa maison, et le mémorial en est conservé, en ce que la porte par laquelle Il est entré doit rester toujours fermée ; seulement le prince (car Dieu susciterait un prince à Israël) s'en servirait pour entrer dans la maison et pour s'asseoir devant l'Éternel. Nous avons vu que ce prophète envisage toujours Israël sur son propre terrain de peuple terrestre, en rapport avec le trône de Dieu sur la terre (comp. Zach. 12, 7, 8, 10). Enfin Dieu maintient la sainteté de Sa maison contre tout étranger et contre les Lévites mêmes qui l'avaient abandonnée. La famille de Tsadok est établie dans le sacerdoce, et des directions sont données pour la garder de toute profanation.

Chapitre 45. — La portion des sacrificateurs dans la terre leur est donnée à côté de l'emplacement même du sanctuaire. La portion des Lévites devait être attenante à celle des sacrificateurs ; et ensuite, à côté, venait l'emplacement de la ville et de ses faubourgs. Ce qui restait dans la largeur du pays était pour le prince et pour les apanages de ses enfants, afin que le peuple ne fût plus opprimé. Tout le reste du pays était pour le peuple. Provision aussi est faite pour les offrandes de chaque jour et pour celles du sabbat. Les autres offrandes obligatoires devaient être faites par le prince.

Quelques détails exigent une ou deux remarques. La purification du sanctuaire commence l'année. Ce n'est plus une expiation à la fin de sept mois, dans le but d'ôter les souillures qui sont déjà accumulées : l'année commence par une purification déjà accomplie. Puis, afin que tous participent à la communion des souffrances de l'agneau de Pâque, le septième jour du mois une offrande est faite pour celui qui pêche par erreur, et pour celui qui est simple (v. 20). Pendant la fête on offrait sept taureaux au lieu de deux. Le caractère de l'adoration sera parfait, l'intelligence de l'acceptation de Christ comme holocauste sera complète dans ce jour-là. La fête de la Pentecôte est omise, circonstance d'une grande portée, car cette fête caractérise notre position actuelle. Ce n'est pas que le Saint Esprit ne doive être donné dans le monde à venir, lorsque Christ établira Son règne ; mais ce don qui nous rattache à un Christ dans les cieux, et au Père, pendant l'absence de Christ, n'est pas ce qui caractérise cette époque-là, ainsi que cela a lieu à l'égard du temps actuel, car Christ sera présent.

Le prophète aussi, nous l'avons vu, envisage tout à un point de vue en rapport avec Israël. Ainsi le souvenir de la rédemption dans la Pâque et la jouissance du repos, célébrée à la fête des tabernacles, caractériseront la position d'Israël devant Dieu. Les deux fêtes sont célébrées pour reconnaître la pleine valeur de l'holocauste présenté à Dieu.

Une autre circonstance qui distingue le culte du jour millénial dont le prophète parle, c'est que les deux fêtes qui sont les figures de ce temps-là, sont distinguées dans le culte : le sabbat et la nouvelle lune, c'est-à-dire le repos et le rétablissement, Israël apparaissant à nouveau dans le monde. La porte intérieure du côté de l'orient doit être ouverte ce jour-là ; le prince adorera en se tenant à l'entrée de la porte même, et le peuple se tiendra devant la porte. Les autres jours cette porte était fermée. Ils étaient ainsi droits devant l'Éternel dans le sentiment du repos que Dieu avait donné à Israël, et de Sa grâce qui manifestait de nouveau Son peuple dans la lumière. Il reste toutefois toujours vrai que ni le peuple, ni le prince ne pénétraient dans l'intérieur. Les plus bénis sur la terre, dans ce jour de bénédiction, n'auront jamais l'entrée dans la présence de Dieu, que nous avons, par l'Esprit, à travers le voile. La Pentecôte appartient et se lie à la déchirure du voile et nous donne de marcher en toute liberté dans la lumière, comme Dieu Lui-même est dans la lumière^[1 Jean 1, 7], étant entrés

dans les lieux saints par le chemin nouveau et vivant qu'il a consacré à travers le voile, c'est-à-dire Sa chair [Héb. 10, 20].

Le prince entre par la porte extérieure du côté de l'orient, et il sort par la même porte. Dans les fêtes solennelles, le peuple entre par la porte du côté du nord et sort par la porte du midi, et le prince au milieu d'eux. Lorsqu'il agit seul par dévouement, il entre et sort par la porte du côté de l'orient. Ces ordonnances, tout en lui rendant un honneur remarquable lié à la gloire de Dieu qui lui donne sa place au milieu du peuple, assurent (ainsi que ce qui suit, v. 16-18) des rapports fraternels et de bienveillance entre lui et le peuple de Dieu, et ôtent toute occasion d'oppression.

Les deux derniers chapitres n'exigent pas de longues observations. Les eaux qui sortent du sanctuaire, figure de la force vivifiante qui sort du trône de Dieu à travers Son temple, guérissent la mer Morte, signe permanent du jugement. Les eaux fourmillent de poissons, les arbres qui y croissent abondent en fruits, les marais seuls restent sous la malédiction ; ils sont abandonnés au sel. La bénédiction de ce jour est réelle et abondante, mais imparfaite. Le pays est partagé entre les tribus d'une manière toute nouvelle par des lignes tirées droites de l'orient à l'occident. L'emplacement du sanctuaire et de la ville, soit les vingt-cinq mille cannes carrées, se trouve après la septième tribu, en commençant par le nord. Le nom de la ville, dès ce jour, sera : « l'Éternel est là » (comparez pour les eaux qui coulent du temple : Joël 3, 18 ; Zach. 14, 8 : deux passages qui se rapportent à la même époque).

Il paraît que les deux endroits indiqués comme limites pour les pêcheurs étaient situés aux deux bouts de la mer Morte (on peut comparer Gen. 14, 8 ; 2 Chron. 20, 2 ; et És. 15, 8). Les grands traits de ces passages sont le rétablissement d'Israël, mais sur un nouveau pied, et une bénédiction analogue à celle du paradis (image empruntée^[12] à cette prophétie dans l'Apocalypse), avec la réserve toutefois que cette bénédiction n'ôtait pas d'une manière absolue tout le mal, ainsi que cela aura lieu dans les temps éternels.

Il y a une source puissante et permanente de bénédiction, qui surmonte largement et efface à peu près le mal, mais le mal n'est pas absolument ôté ; toutefois le nom de la ville, du siège de la puissance, ce qui le caractérise, c'est : « l'Éternel est là », l'Éternel, ce grand Roi et Créateur de tout, et Chef de Son peuple Israël.

1. ↑ Les érudits incrédules, qui, ignorant Dieu, sont toujours bien pauvres dans leurs conceptions, attribuent l'origine de la vision d'Ézéchiël aux taureaux et aux lions de Ninive avec leurs têtes humaines et leurs ailes. Ils se trahissent eux-mêmes. Ils ne voient ni ne connaissent Celui qui était assis au-dessus de ces animaux. Je ne doute pas un instant que, essentiellement, ces images ne représentent la même chose que les chérubins ; mais les pauvres païens, comme les incrédules dans leur prétendue sagesse, étaient entraînés par Satan, et ils adoraient ce qui était au-dessous du firmament. Dans la vision d'Ézéchiël, les chérubins n'étaient que des attributs symboliques, et Celui qui était l'objet de l'adoration était au-dessus du firmament. Voilà précisément la différence, sous ce rapport, entre l'idolâtrie et la révélation de Dieu.

2. ↑ J'entends simplement, dans les limites de l'empire des Chaldéens. C'était sur le fleuve Kebar qui est plus au nord-ouest de la Mésopotamie.

3. ↑ Cette distinction, basée sur les psaumes 2 et 8, est toujours maintenue avec soin. Comp. Nathanaël, Jean 1.

4. ↑ C'est ainsi que je comprends ce passage ; la traduction française pourrait faire supposer qu'il s'agit de cheveux jetés au feu ; mais le pronom hébreu est au singulier et est masculin aussi bien que féminin.

5. ↑ On se souviendra des exhortations de Jérémie, à se soumettre à Nebucadretsar, et même à sortir de la ville pour se rendre auprès de lui.

6. ↑ Il est important d'observer qu'il s'agit ici de jugement temporel allant jusqu'à la mort. Le prophète répond à l'allégation d'Israël, qu'il souffrait à cause des péchés de ses pères, selon le principe posé dans le livre de l'Exode : il déclare que Dieu n'agira pas selon ce principe avec Israël, que l'âme ou la vie de chacun appartient à Dieu, qu'Il agira en jugement avec chacun pour ses propres péchés, non pas avec le fils pour les péchés du père. Puis il pose les principes selon lesquels Il agira en miséricorde et en jugement, mais les jugements sont des jugements temporels, et

la mort est la mort physique dans ce monde. Si le méchant se détournait de ses péchés qu'il avait commis, il vivrait et ne mourrait pas, ne serait pas retranché pour les péchés dont il se repentait : de même, quant au méchant, il mourra certainement, son sang sera sur lui ; l'âme qui péchera, celle-là mourra. Ce n'est pas le père, ni le fils, à cause des péchés de son père, qui meurt ; l'âme ou la personne elle-même qui a péché, meurt pour ses propres péchés. L'accent est sur le mot « celle-là ».

7. ↑ On peut voir, chapitre 31, 8 à 10, que ceci est une description des rois de la terre, au moins avant Nebucadnetsar qui, le premier, a remplacé par une seule domination donnée de Dieu, les divers rois des nations reconnues de Dieu comme conséquence de Babel, et au centre desquelles se trouvait Son peuple, pour faire connaître Son gouvernement par son moyen.

Les rapports spéciaux de Tyr avec Israël ajoutaient quelque chose à la position de la ville marchande, et donnaient lieu aussi à l'emploi fait ici de l'histoire de son roi pour servir de type ou figure du chef de ce monde.

8. ↑ Remarquez que ceci a lieu dans la **créature**. Dans le cas d'Aaron, type de Christ sacrificateur, cela a lieu dans la perfection absolue de la **grâce**, qui nous présente à Dieu selon Sa perfection dans la lumière ; puis cela se retrouve dans la **gloire** comme fondements de la cité, l'épouse, la femme de l'Agneau (Apoc. 21). Ces pierres présentent le fruit de la lumière parfaite, ce que Dieu est dans Sa nature, resplendissant à travers la créature, dans la création — grâce et gloire.

9. ↑ On se souviendra qu'avec Nebucadnetsar, Dieu a mis de côté Son arrangement précédent du monde, révélé en Deutéronome 32, savoir l'arrangement des nations et des peuples autour d'Israël Son peuple. Il ne reconnaît plus Israël comme Son peuple ; cet ordre de choses donc tombe de soi-même, et Babel, ancien lieu de dispersion, devient le centre de domination unitaire. En rapport avec le fait qu'Israël n'est plus reconnu comme peuple, étant jugé comme tel, Dieu s'adresse à la conscience individuelle au milieu de cette nation. Or, à la chute de ce système se rattachaient le jugement des nations et l'appel d'un résidu ; c'est pourquoi la prophétie s'étend, dans sa portée, jusqu'au jugement final de la terre, alors que ce jugement et cet appel doivent s'accomplir pleinement. Par conséquent, Dieu Lui-même délivre et sauve Son peuple en jugeant entre brebis et brebis, exécutant Sa colère contre tous ceux qui l'ont foulé. Le jugement de l'empire unitaire ne fait pas partie des prophéties d'Ézéchiél (cela se trouve en Daniel), sauf en tant que tout oppresseur et mauvais pasteur est jugé (chap. 34). Les rapports de cet empire ne seront pas immédiats avec Israël aux derniers jours. Il favorisera, politiquement parlant, les Juifs qui ne reconnaissent pas le Seigneur.

Ce que je signale ici, donne la clef de cette prophétie. Ézéchiél parle du sein d'Israël captif, et ne s'occupe pas de Juda reconnu à part dans la terre et soumis à la puissance des Gentils.

10. ↑ Le chapitre 33 ayant constaté le grand principe des voies de Dieu aux derniers jours, savoir l'état de l'homme individuellement devant Dieu, le chapitre 34 montre la conduite de ceux qui les dirigeaient. L'Éternel les juge comme ayant mal conduit et opprimé Son peuple, et discerne Lui-même entre brebis et brebis, puis, au chapitre 35, l'Idumée est jugée (comp. És. 34). Ici en général, c'est l'effet qui se rapporte à tout Israël (les deux pays) : puis, au chapitre 36, le renouvellement moral de tout Israël pour jouir de sa terre ; chapitre 37, la restauration en résurrection nationale du peuple comme vivifié de Dieu, et enfin, aux chapitres 38 et 39, le jugement des ennemis du peuple ainsi restauré en paix, ou plutôt de l'ennemi, savoir de Gog. Toutes ces choses se rapportent aux relations entre l'Éternel et Son peuple. Quoiqu'il donne David pour roi, le Messie n'est pas nommé comme ayant eu des rapports avec le peuple, car, en effet, ce n'était vrai que de Juda. C'est un tableau général des derniers jours dans leurs grands résultats et événements, chaque chose ayant sa place à l'égard de l'ensemble d'Israël, sans qu'il y ait l'historique des détails.

11. ↑ Voyez la [note précédente](#).

12. ↑ Quand je dis emprunté, ce n'est pas que l'Esprit de Dieu ne nous ait pas donné un tableau original dans l'Apocalypse ; on n'a qu'à le lire pour se convaincre du contraire, mais les images de l'Ancien Testament sont constamment employées dans les descriptions qui s'y trouvent, de manière toutefois à les appliquer aux choses célestes, circonstance qui facilite beaucoup l'intelligence du livre, en nous aidant à saisir son vrai caractère par le moyen de son analogie avec l'Ancien Testament.